

PROVINCE DE QUÉBEC

36^e LÉGISLATURE

1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 22 FÉVRIER 2001

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 22 février 2001

Aujourd'hui, à dix-neuf heures vingt-neuf minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o186 Loi assurant le maintien des services pharmaceutiques au Québec (*titre modifié*)

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.